



Après une année 2016 riche en actions qui a vu de nouvelles structures participer aux événements du RAN-COPER, l'équipe d'animation vous invite à poursuivre la dynamique !

2016 a renforcé la palette d'outils disponibles pour les acheteurs, avec la mise en œuvre de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016. Ils ouvrent de nouveaux moyens pour mettre les achats au service de l'emploi, de la santé, du cadre de vie... Ils sont aussi un levier pour répondre aux nombreuses attentes des collectivités sur l'énergie (TEPCV), sur les déchets (Zéro GaspiLago, Zéro Déchet), sur l'économie circulaire...

2017 est une année charnière dans la vie du réseau puisqu'à son terme, la mission de soutien à l'animation confiée par l'ADEME à l'équipe APESA prendra fin. L'implication des structures sympathisantes sera donc déterminante dans les mois à venir pour définir les nouvelles modalités d'action du RAN-COPER.

Dès 2016, cette prise en main progressive s'est traduite par les accueils chaleureux qui ont été réservés aux ateliers régionaux dans des sites des villes du Havre et de Rouen.

Afin de maintenir des services mutualisés de qualité au plus près de chez vous, répondant au mieux à vos besoins dans un contexte en pleine mutation, afin de coordonner au mieux les actions avec les autres réseaux, votre implication dans la gouvernance du RAN-COPER est plus que jamais nécessaire !

En attendant de poursuivre à vos côtés le développement de la commande publique éco-responsable et la co-construction de l'avenir de votre réseau, notamment lors des prochains comités de pilotage, l'équipe d'animation et l'ADEME vous adressent leurs meilleurs vœux !

Sylvain PERRILLAT - ADEME Normandie
Ingénieur consommation durable et gaspillage alimentaire - Ingénieur territorial

Les Brèves du RAN-COPER

Achats publics responsables et santé environnementale : un atelier pour tout savoir !

Le 1er décembre dernier à l'Hôtel de Ville de Rouen 40 participants de 22 structures différentes ont participé à l'Atelier technique "Santé environnementale et achats publics responsables : une approche préventive comme levier de mise en conformité réglementaire !"

Cette rencontre régionale leur a permis de prendre en main les évolutions réglementaires en matière d'enjeux sanitaires et environnementaux (Qualité de l'air intérieur, phytosanitaires et espaces verts, alimentation de qualité et gaspillage alimentaire...) à intégrer à leurs procédures d'achats.

Au travers des présentations, ils ont pu découvrir les outils et ressources répondant aux contraintes des donneurs d'ordres publics et s'enrichir des retours d'expériences de Maîtres d'Ouvrages déjà engagés en Normandie.

Enfin, les participants ont pu partager leurs pratiques autour de segments d'achats précis (petits travaux/maintenance bâtiments, fournitures établissements petite enfance, espaces verts...) dans le cadre d'ateliers de réflexion.

L'ensemble des ressources de cette journée sont disponibles sur notre site web.

[Accédez au programme et aux présentations de l'Atelier Régional >>](#)

Un COPIT pour définir les nouveaux axes stratégiques de votre réseau !

Pour commencer 2017 en beauté, nous vous informons qu'un Comité de Pilotage Technique (COPIT) de votre réseau RAN-COPER se tiendra le **mardi 14 février 2017 à Rouen** (de 10h00 à 12h00) - (lieu en cours de confirmation).

Ce COPIT sera l'occasion de faire un point stratégique autour de l'ordre du jour suivant :
- **Bilan des actions menées en 2016**
- **Réflexion stratégique du RAN-COPER** et rapprochement avec le Réseau Grand Ouest suite au nouveau découpage régional (et calendrier des réflexions 2017)
- Un temps d'échanges sur les **activités techniques 2017** du RAN-COPER (ex. thématiques / segments d'achats souhaités)
- **Vos suggestions !**

Si vous souhaitez participer à ce COPIT ou proposer votre suggestion, nous vous invitons à nous contacter par messagerie électronique.

[contacter le RAN-COPER par mail >>](#)



Formation

Une formation pour structurer ses démarches d'achats publics durables en s'appuyant sur le nouveau cadre juridique !

Le Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable (RAN-COPER) et l'ADEME Normandie ont le plaisir de vous inviter à la 2ème session de son nouveau module de formation sur 2 jours : « **Nouvelle réglementation de la Commande Publique : structurer ses démarches d'achats publics durables en s'appuyant sur le nouveau cadre juridique !** ».

Cette formation aura lieu les **26 et 27 avril 2017** à Caen.

Ce module de formation est **gratuit pour les acteurs normands** ! Alors, inscrivez-vous vite !

[Programme et inscription à cette formation >>](#)



La boîte à outils LOCALIM pour des achats publics responsables en restauration collective

La restauration collective regroupe plus de 73000 structures publiques ou privées en France. Ces restaurants ont distribué en 2010 plus de 3 milliards de repas. Les achats de l'Etat en restauration collective représentent près de 500 millions d'euros par an !

Les acheteurs publics constituent donc un levier important pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité et respectueux de l'environnement. Ainsi, le projet de loi « Egalité et citoyenneté » propose de fixer une obligation de 40 % de produits locaux dont 20 % de bio dans la restauration collective à partir de 2020.

En attendant la promulgation de cette loi par l'Etat, nous vous invitons à consulter un outil pratique, baptisé **LOCALIM**, réalisé par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et la direction des achats de l'Etat. LOCALIM a été officiellement lancé le 24 octobre pour accompagner les acheteurs publics de restauration collective.

Le réseau SAR présentera cet outil aux structures accompagnées dans le cadre de l'AMI resto-co « version 2 » qui sera développé en 2017.

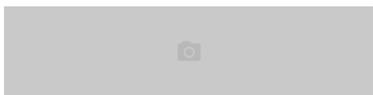
LOCALIM est une boîte à outils bien pensée pour les acheteurs publics de restauration collective qui souhaitent mettre en œuvre une démarche responsable composée de :
- 3 **guides pratiques** :
1. « Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective »
2. « Utiliser les plateformes collectives pour développer l'approvisionnement local en restauration collective »
3. « Soutiens financiers pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité »
4. « Faciliter la rédaction du cahier des charges »
5. « Favoriser un suivi régulier des contacts »

Cette boîte à outils doit permettre aux acheteurs publics de la restauration collective de :
1. Connaître les concepts clés relatifs aux achats d'alimentation
2. Analyser le bassin et l'offre disponible ainsi que les bonnes pratiques et les leviers d'action
3. Prioriser l'approvisionnement en produits locaux et de qualité en respectant les prescriptions environnementales inscrites au cahier des charges
4. Faciliter la rédaction du cahier des charges
5. Favoriser un suivi régulier des contacts

Elle devrait être rapidement complétée par des formations spécifiques et des informations ciblées sur la gestion concédée en restauration collective.

[Consulter la boîte à outils LOCALIM >>](#)

Retour d'expérience



Interview retour d'expérience - Commune de Rouen

Achats publics responsables : au-delà des évolutions juridiques, l'engagement des services et des élus !

Pour clore cette année riche en évolutions juridiques et réglementaires, c'est **Pierre LECOUTEY, Chargé de Missions Energie de la Ville de Rouen** qui se prête au jeu du partage d'expérience !

A Rouen, l'engagement de tous les acteurs porte aujourd'hui ses fruits et conduit les clauses environnementales et sociales à devenir progressivement la règle. Au fil des années, l'ADEME, Direction Générale des Services, Direction des Affaires Juridiques, Service Commande Publique, acheteurs et prescripteurs techniques ont adopté des cadres de travail faisant la part belle aux achats responsables... Soulignons notamment :

- **La ligne action sur les achats durables codée de l'Appendice 21** adoptée en 2011 et renforcée par le Plan Climat Energie Territorial déposé en 2013.
- **L'approvisionnement de la collectivité pour l'obtention du label Col'arga** qui prescrit l'intégration de clauses environnementales dans les marchés ainsi que la systématisation des critères énergétiques, de performances environnementales et de prise en compte du coût du cycle de vie, répondant par-là aux objectifs de l'article 62 du Décret N°390-2010 relatif aux marchés publics parvi en mars dernier.
- **Mais aussi, les engagements pris par les Elus (et de réduire de 40 % les émissions de CO2 de la collectivité à l'horizon 2020**, à l'occasion de la « Convention des Maires pour le Climat et l'Energie » qui a été tenue en 2015.

A l'origine de nombreuses clauses environnementales intégrées aux marchés du Département de la Seine Maritime, Pierre LECOUTEY, en collaboration avec Denis WENDLING pour la Mission Développement Durable, vient renforcer la dynamique déjà entichée par Hubert DUGAS, responsable du service achat, et Faraj BOTSIKAZA, Cheffe de service de la commande publique.

« **La réforme de la commande publique a été pour nous l'occasion d'animer en interne plus de 5 sessions de formation auprès de plus de 40 agents impliqués dans le processus d'achat. Pour rassurer et donner envie aux équipes, nous avons animé des interventions spécifiques dédiées aux leviers juridiques en faveur du Développement Durable.** »

Utiliser au mieux les nouveaux dispositifs juridiques et ceux qui ont été renforcés, est une tâche pour atteindre les différents objectifs de développement durable de la collectivité. Citons entre autres :
- Soutage fournisseurs (Art. 4 du Décret)
- Attributions (Art. 12 du Décret)
- Conditions d'exécution (Art. 38 de l'Ordonnance de juillet 2015)
- Spécifications techniques (Art. 6 à 14 du Décret)
- Critères d'attribution (Art. 62 du Décret)
- Variantes, notamment environnementales (Art.58 du Décret)

Les enjeux environnementaux, sanitaires, de prise en compte du « coût du cycle de vie » ont d'ores et déjà été inclus aux réflexions autour d'achats de fournitures (équipements informatiques, denrées alimentaires), de prestations de services. Le service achat intègre déjà les clauses développement durable dans 100 % des marchés. Par ailleurs, pour l'intégration de la qualité de l'air dans les marchés de travaux, la Ville souhaite utiliser le référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale).

La démarche HQE proposant notamment des prescriptions techniques pouvant être intégrées aux documents de consultations des donneurs d'ordres publics :

- **En matière de ventilation**
 - > Garanties pour une ventilation efficace et adaptée (au regard de l'étanchéité)
 - > Justification de l'efficacité des débits d'air neuf réglementaires
- **En matière de matériaux des sources de pollution de l'air intérieure**
 - > Choix de matériaux en bois sans traitement préventif ou traité par un produit certifié CTB P+
 - > Pour les produits en contact avec l'air intérieur, respect des seuils d'émissions suivants à minima :
 - Composés Organiques Volatils Totaux : Classe B (ou < 2000 µg/m3), classe A (ou < 1500 µg/m3)
 - Formaldéhyde : Classe B (ou <120 µg/m3)
 - Connaissance des émissions de substances CMR 1A et 1B

Pour réussir, la Ville de Rouen a défini des objectifs ambitieux et s'est dotée d'outils efficaces permettant, à terme, d'intégrer le développement durable dans tous les marchés. Elle a formé ses agents, et a mis en place une procédure adaptée pour s'assurer que l'ensemble des agents concernés par les achats participent à la démarche. Enfin, dans le cadre de la labellisation C'ergie, un auditeur vérifie et valide les résultats de la Ville, sur ce sujet, tous les 4 ans. Une belle histoire à suivre !

En savoir plus ?
Contact : pierre.lecoutey@rouen.fr

Ressources Utiles



L'achat public : une réponse aux enjeux climatiques



Un guide méthodologique sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective !

